



ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 31 ;

VU le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du centre national de gestion ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

VU l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié fixant les modalités des épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'accès au grade de Directeur des soins de 2^{ème} classe de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 2 septembre 2019 portant délégation de signature au Centre national de gestion ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2019 portant ouverture du concours pour l'accès au cycle préparatoire du concours interne d'admission au cycle de formation des élèves-directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le jury du concours ouvert les 9 et 10 mars 2020 en vue de l'admission de 25 stagiaires au cycle préparatoire au concours interne d'accès au cycle de formation des élèves directeurs des soins est constitué comme suit :

Mme Roselyne BOQUET

Directrice d'hôpital, représentant la Directrice générale de l'offre de soins,

.../...

M. Olivier GEROLIMON	Directeur d'hôpital, enseignant expert, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes,
M. Tam NGUYEN	Directeur des Soins – Coordonnateur général des activités de formation des Centres Hospitaliers de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande et de Blaye (direction commune),
M. Emmanuel RIQUIER	Attaché d'Administration d'État, adjoint du chef de département du département gestion des praticiens hospitaliers, représentant la Directrice générale du Centre National de Gestion,
Mme Manuelle SAMSON	Directrice des Soins, Centre Hospitalier Intercommunale de Toulon – La Seyne-sur-Mer,
Mme Sylvie THIAIS	Directrice des soins – conseillère pédagogique régionale à l'Agence régionale de santé Ile de France, représentant le Directeur général de l'Agence régionale Ile de France,

Article 2. - Le jury des concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit les listes des lauréats (une par concours) par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

Article 3. - La présidence du jury est confiée à Mme Roselyne BOQUET.

Article 4. – Le secrétariat du concours est assuré par le bureau des concours administratifs nationaux du Centre national de gestion.

Article 5. - La Directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 10 janvier 2020

Pour la Directrice générale
et par délégation, le Chef du département
concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement
professionnel



Philippe TOUZY